



# CONCOURS 2017 DU FONDS D'INNOVATION

Lignes directrices à l'intention des membres des comités  
d'évaluation multidisciplinaire

*Juin 2016*

## TABLE DES MATIÈRES

<b>MANDAT DE LA FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION .....</b>	<b>3</b>
<b>CONCOURS 2017 DU FONDS D'INNOVATION .....</b>	<b>3</b>
<b>PROCESSUS D'ÉVALUATION AU MÉRITE DE LA FCI .....</b>	<b>4</b>
Comités d'experts .....	5
Comité d'évaluation multidisciplinaire .....	6
Composition .....	6
Échéancier et activités principales .....	7
Logistique .....	7
Tableau de bord de l'évaluateur en ligne .....	7
Séance de breffage avant la réunion .....	8
Évaluation des propositions .....	8
Comités d'évaluation multidisciplinaire spécial .....	11
Décisions de financement .....	11
<b>LANGUES OFFICIELLES .....</b>	<b>11</b>
<b>COLLABORATION AVEC LES PROVINCES .....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE 1 : POLITIQUE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS .....</b>	<b>12</b>

## Mandat de la Fondation canadienne pour l'innovation

Créée en 1997 par le gouvernement du Canada, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) s'efforce d'accroître notre capacité à mener des projets de recherche et de développement technologique de calibre mondial dont bénéficient les Canadiens. L'investissement de la FCI dans des installations et de l'équipement de pointe permet aux universités, aux collèges, aux hôpitaux de recherche et aux établissements de recherche à but non lucratif d'attirer et de retenir les meilleurs chercheurs au monde, de former la prochaine génération de chercheurs, d'appuyer l'innovation dans le secteur privé et de créer des emplois de qualité qui renforcent la position du Canada dans l'économie du savoir. Pour en savoir plus, veuillez visiter [innovation.ca](http://innovation.ca).

## Concours 2017 du Fonds d'innovation

La FCI investira jusqu'à 552,5 millions de dollars au Concours 2017 du Fonds d'innovation pour financer des projets d'infrastructure de recherche d'envergure. Pour ce concours, la FCI met au défi les établissements de proposer des projets d'infrastructure transformateurs qui soutiendront une recherche de pointe. Les projets financés soutiendront des activités de recherche ou de développement technologique prometteuses et novatrices dans des domaines où le Canada est concurrentiel sur la scène internationale, ou a le potentiel de le devenir. La FCI appuiera les initiatives qui permettent aux établissements et à leurs chercheurs de tirer parti des capacités établies pour accélérer les activités de recherche ou de développement technologique, ou améliorer des secteurs prioritaires stratégiques émergents.

Les objectifs du Concours 2017 du Fonds d'innovation consistent à permettre aux établissements et à leurs meilleurs chercheurs :

- de viser un leadership mondial en menant des activités de recherche ou de développement technologique de calibre mondial dans les domaines de priorités stratégiques des établissements;
- de renforcer la capacité de recherche par la création de partenariats fructueux au sein des établissements, des secteurs et des disciplines, et entre ceux-ci, afin de soutenir une utilisation durable et efficace de l'infrastructure et des installations de recherche;
- d'engendrer des retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé pour le Canada, dont une formation de meilleure qualité et des compétences améliorées pour le personnel hautement qualifié, par des voies appropriées.

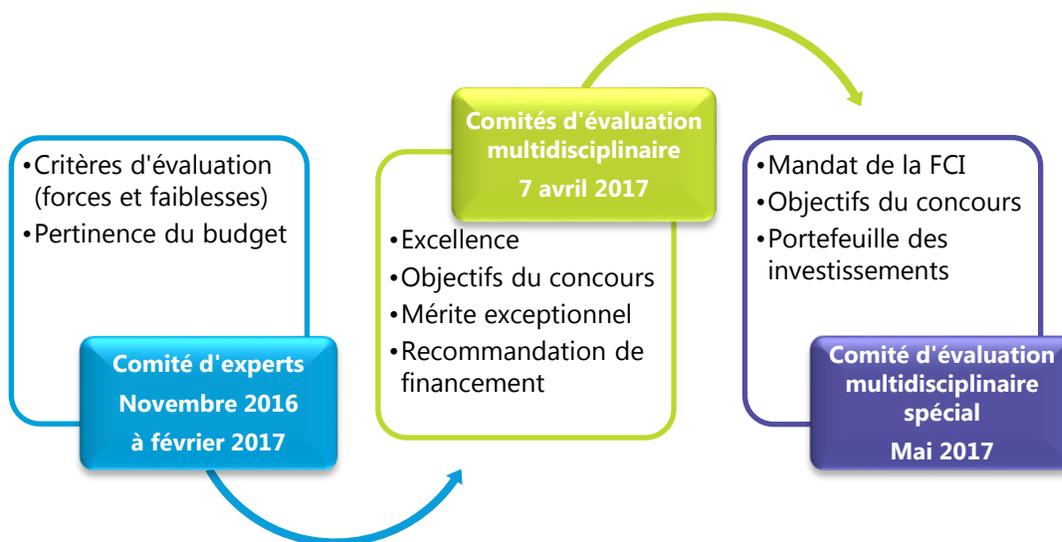
La FCI finance jusqu'à 40 pour cent des coûts admissibles des projets d'infrastructure qu'elle appuie. Les établissements doivent obtenir le reste du financement, généralement auprès des gouvernements provinciaux et d'autres partenaires des secteurs public, privé et à but non lucratif. L'investissement total dans les projets financés par ce concours dépassera donc un milliard de dollars.

Le Fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI contribuera aussi la somme de 127 millions de dollars au financement d'une partie des coûts d'exploitation et de maintenance des projets retenus à ce concours. Ce montant représente 30 pour cent de la contribution maximale de la FCI aux projets d'infrastructure financés par ce concours. Il n'est pas nécessaire d'obtenir du financement de contrepartie pour ces fonds.

## Processus d'évaluation au mérite de la FCI

Le processus d'évaluation au mérite structuré de la FCI compte trois étapes : comité d'experts, comité d'évaluation multidisciplinaire et comité d'évaluation multidisciplinaire spécial. La figure 1 illustre le processus d'évaluation au mérite de la FCI de même que les rôles et les responsabilités de chaque comité. Ce processus garantit une évaluation juste, concurrentielle, transparente et approfondie des propositions, et qui est adaptée à la nature et à la complexité des propositions.

**FIGURE 1 : PROCESSUS D'ÉVALUATION AU MÉRITE ET ÉCHÉANCIER**



## Comités d'experts

Cette première étape du processus d'évaluation au mérite est conçue pour évaluer les forces et les faiblesses des propositions relatives aux six critères d'évaluation de la FCI.

1. Capacité et rendement antérieur des établissements : La proposition s'appuie sur une capacité existante et un rendement antérieur des investissements clés dans les personnes et les infrastructures, dans le domaine de priorité stratégique décrit dans la proposition.
2. Activités de recherche ou de développement technologique : Les activités de recherche ou de développement technologique sont novatrices et réalisables. Elles pourraient mener à des percées et permettront d'être plus concurrentiel sur la scène internationale.
3. Équipe : L'équipe est composée de leaders émergents ou établis; elle compte l'expertise et la profondeur nécessaires, notamment des collaborations pertinentes, pour mener à bien les activités de recherche ou de développement technologique.
4. Infrastructure : L'infrastructure est nécessaire et appropriée pour mener à bien les activités de recherche ou de développement technologique.
5. Pérennité : L'infrastructure est utilisée de façon optimale, notamment grâce à des partenariats au sein des établissements, des secteurs et des disciplines, et entre ceux-ci, et pérenne grâce à des engagements concrets et appropriés durant sa durée de vie utile.
6. Retombées pour les Canadiens : Les résultats des activités de recherche ou de développement technologique seront transférés par des voies appropriées aux utilisateurs finaux possibles et engendreront probablement des retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé pour le Canada.

Les comités d'experts évalueront un petit nombre de propositions similaires ou liées entre elles. Chaque comité compte de trois à sept évaluateurs qui ont exercé du leadership et qui comptent de l'expertise dans leur domaine respectif. La FCI entend combiner toute l'expertise nécessaire afin de permettre une évaluation en profondeur. Les membres des comités qui évaluent des propositions d'envergure et complexes doivent posséder une expertise en gestion des installations de recherche d'envergure.

## Comité d'évaluation multidisciplinaire

La deuxième étape du processus d'évaluation comprend l'examen d'un certain nombre de propositions (environ 35) par des comités d'évaluation multidisciplinaire. Les propositions sont regroupées selon leur envergure (coûts totaux du projet) ou leur complexité. Au moins un comité aura la tâche d'évaluer les propositions soumises par des petits établissements.

Ces comités d'évaluation multidisciplinaire se serviront des rapports des comités d'experts et de leur propre analyse des propositions pour :

- Identifier les propositions qui répondent le mieux aux **trois objectifs du concours** :
  - i. Viser un leadership mondial et en retirer les bénéfices
  - ii. Créer et favoriser des partenariats fructueux à valeur ajoutée
  - iii. Engendrer des retombées socioéconomiques pour les Canadiens
- Formuler des recommandations de financement et établir le montant à allouer à chaque proposition.

Pour faciliter la prochaine étape du processus, il est également demandé à chaque comité d'évaluation multidisciplinaire d'identifier jusqu'à deux propositions de mérite exceptionnel.

Pour chaque proposition, un court rapport sera rédigé pour rendre compte de l'évaluation consensuelle du comité d'évaluation multidisciplinaire en ce qui a trait aux objectifs du concours.

## Composition

Les membres des comités d'évaluation multidisciplinaire sont choisis précisément en fonction de leur capacité à évaluer des propositions par rapport aux objectifs du concours, et de leur familiarité et compréhension du milieu de la recherche et des niches d'excellence novatrices dans les établissements admissibles et de leur connaissance des impacts et des retombées des investissements dans l'ensemble des activités de recherche. Le président possède les mêmes qualités que les membres. De plus, il est capable de faire en sorte que les délibérations du comité sont efficaces et objectives, conformément aux politiques de la FCI.

La FCI s'attend à ce que les membres des comités observent un comportement éthique des plus rigoureux dans l'accomplissement de leur mandat. Ils sont nommés à titre individuel et non à titre de défenseurs ou de représentants de leurs disciplines respectives ou d'une organisation. Tous les membres doivent se conformer à l'Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité pour les membres de comité d'évaluation, les évaluateurs externes et les observateurs ([Annexe 1](#)). La FCI affichera les noms des membres des comités sur son site Web peu après l'annonce des décisions de financement.

## Échéancier et activités principales

Ce tableau résume les activités principales d'un membre de comité d'évaluation multidisciplinaire en plus de contenir les dates importantes du Concours de 2017 du Fonds d'innovation.

**TABLEAU 1 ÉCHÉANCIER ET ACTIVITÉS PRINCIPALES**

<b>AUTOMNE 2016 – JANVIER 2017</b>	Logistique	<ul style="list-style-type: none"><li>Remplir et retourner le formulaire – <i>Renseignements personnels, restrictions alimentaires et autres besoins</i></li></ul>
<b>FÉVRIER À MARS 2017</b>	Portail de l'évaluateur en ligne	<ul style="list-style-type: none"><li>Activer l'accès au <a href="#">Système de gestion des contributions de la FCI</a></li><li>Informer la FCI de tout conflit d'intérêts</li><li>Assister à une séance de breffage (par téléconférence)</li><li>Remplir le formulaire d'évaluation préliminaire</li></ul>
<b>6 - 7 AVRIL 2017</b>	Évaluation des propositions	<ul style="list-style-type: none"><li>Participer à la réunion du comité d'évaluation multidisciplinaire</li><li>Approuver les rapports consensuels (président)</li></ul>

### Logistique

Chaque membre doit remplir le formulaire *Renseignements personnels, restrictions alimentaires et autres besoins* comprenant l'information essentielle qui nous aidera, ainsi que notre agence de voyages, Carlson Wagonlit Global Travel Centre (Global Travel), à prendre les arrangements de voyage en vue de la réunion. Peu de temps après avoir retourné le formulaire, les membres seront contactés par un représentant de l'agence qui leur proposera un itinéraire de vol aux fins d'approbation. La FCI paiera d'avance toutes les réservations effectuées par l'entremise de Global Travel.

### Tableau de bord de l'évaluateur en ligne

En janvier 2017, les membres recevront un courriel d'information pour ouvrir une session dans le Système de gestion des contributions de la FCI. Le Tableau de bord de l'évaluateur contient tous les renseignements sur le processus d'évaluation, dont les autres membres.

Pour consulter les documents d'évaluation et les évaluations préliminaires, cliquez sur le nom du comité afin d'afficher la page « Évaluation et documentation ». Sur cette page se trouve les documents de référence pertinents (c'est-à-dire, le formulaire d'évaluation préliminaire), de

même que des renseignements importants sur la réunion (ordre du jour, liste des tâches de chaque membre).

Le tableau de bord comporte aussi deux onglets : 1) Matériel du projet; 2) Votre évaluation.

#### 1) Matériel du projet

Propositions et rapports des comités d'experts (les rapports seront disponibles à la fin février-début mars 2017).

#### 2) Votre évaluation

Le tableau des propositions assignées. Vous devrez choisir la note qui reflète le plus fidèlement votre évaluation pour chacun des objectifs du fonds. Après avoir rempli l'évaluation des propositions assignées, vous aurez jusqu'au 30 mars 2017 pour envoyer à la FCI par courriel vos évaluations préliminaires.

Pour en savoir plus sur le portail des évaluateurs de la FCI, veuillez consulter le document : [Initiation au Système de gestion des contributions de la FCI : un document de synthèse destiné aux évaluateurs.](#)

### Séance de breffage avant la réunion

Avant la réunion, le personnel de la FCI entretiendra une communication régulière par courriel ou par téléphone avec les membres du comité pour s'assurer que ces derniers ont l'information nécessaire pour procéder à l'évaluation.

Lorsque tous les membres auront accès à leur compte SGCF, le personnel de la FCI organisera une courte séance de breffage sur le processus d'évaluation.

### Évaluation des propositions

Comme il a déjà été mentionné, chaque comité évaluera environ 35 propositions. Trois évaluateurs principaux procéderont une évaluation en profondeur de chacune des propositions assignées au comité. Chacun des membres évalueront près de 10 propositions. Certaines des propositions se situeront à l'extérieur de leur domaine d'expertise général, ce qui favorise la diversité des points de vue. Bien que les membres consacrent plus de temps à l'évaluation des propositions qui leur ont été assignées, ils doivent lire toutes les propositions à évaluer par leur comité, les rapports des comités d'experts afin de prendre part pleinement aux discussions avec les autres membres pendant la réunion.

Les membres détermineront si chaque proposition assignée répond aux objectifs du concours. Pour ce faire, ils utiliseront une échelle d'évaluation. Les membres doivent tirer leurs conclusions de l'information contenue dans les propositions et les rapports des comités d'experts (consulter la figure 3 sur les liens entre les critères d'évaluation et les objectifs du concours).

Pendant la réunion, les membres discuteront de chaque proposition pendant environ 20 minutes. Dans un premier temps, les trois membres qui ont évalué la proposition à l'étude feront part de leur évaluation préliminaire. Par la suite, les autres membres donneront leur

propre évaluation. Enfin, une discussion générale aura lieu pour en arriver à une évaluation consensuelle sur la notation des objectifs et à une recommandation de financement.

Les discussions porteront sur les objectifs du concours, en mettant l'accent sur les écarts importants dans l'évaluation des évaluateurs. Ensuite, le comité devra parvenir à un consensus sur le degré de conformité de la proposition à chacun des trois objectifs du concours, et formuler une évaluation globale des forces et des faiblesses du projet. En cas d'écarts entre l'évaluation du comité d'évaluation multidisciplinaire et les commentaires du rapport du comité d'experts, il est nécessaire de fournir une explication détaillée.

La FCI rédigera un rapport consensuel (au plus une page) sur chaque proposition; il fera par la suite approuver le rapport par le président du comité. Tous les rapports dont les propositions font l'objet d'une recommandation de financement sont transmis au comité d'évaluation multidisciplinaire spécial pour l'aider à évaluer les propositions.

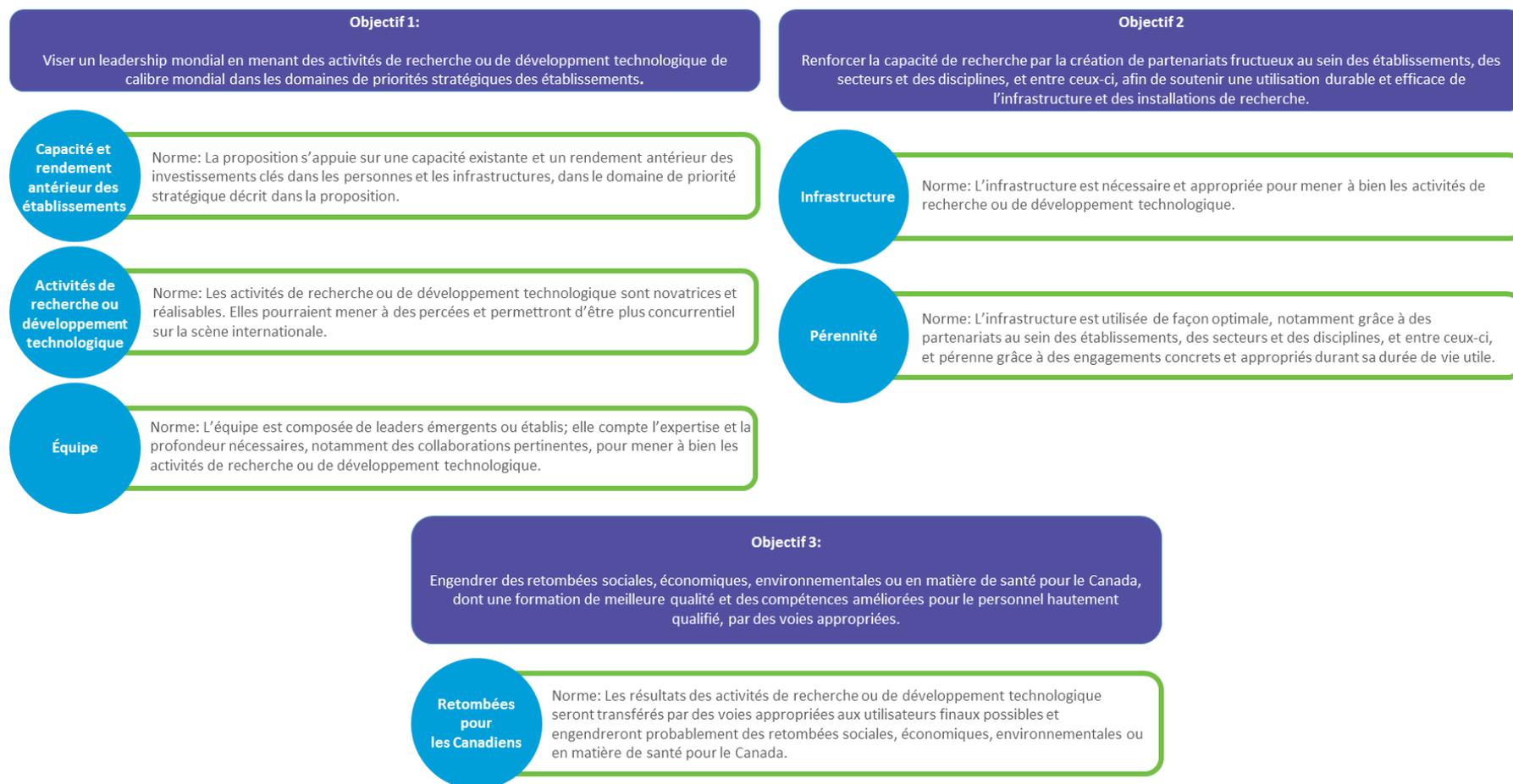
Tout au long du processus d'évaluation, la personne de la FCI renseignera les membres sur les procédures, les politiques et le processus d'évaluation de la FCI, et veillera à l'uniformité des évaluations.

#### FIGURE 1 ÉCHELLE D'ÉVALUATION DE LA FCI

##### La proposition...

- EX** Satisfait et dépasse largement l'objectif
- ST** Satisfait l'objectif
- SF** Satisfait l'objectif, n'ayant que quelques faiblesses mineures
- PS** Satisfait partiellement l'objectif en raison de faiblesses importantes
- NS** Ne satisfait pas l'objectif en raison de faiblesses majeures

**FIGURE 2 : LIENS ENTRE LES OBJECTIFS DU CONCOURS ET LES CRITÈRES D'ÉVALUATION**



Remarque : L'information sur les partenariats (objectif) se trouve aussi sous le critère d'évaluation « Équipe ».

## Comités d'évaluation multidisciplinaire spécial

La troisième étape du processus d'évaluation comprend l'examen et l'intégration des évaluations des comités d'évaluation multidisciplinaire par un seul comité d'évaluation multidisciplinaire spécial. Ce dernier doit assurer la cohérence entre les évaluations des différents comités d'évaluation multidisciplinaire. Dans le cas où les recommandations des comités d'évaluation multidisciplinaire dépasseraient le budget disponible, il doit recommander au conseil d'administration de la FCI les propositions qui soutiennent le plus efficacement le mandat de la FCI, qui répondent le mieux aux objectifs du concours et qui constituent le plus riche portefeuille d'investissements en recherche pour le Canada.

## Décisions de financement

Le conseil d'administration de la FCI rendra les décisions définitives à l'égard de chacune des propositions à sa réunion de juin 2017. Suite à cette réunion, les établissements demandeurs seront informés des décisions de financement et recevront pour leurs propositions les rapports des comités d'experts, y compris les noms des membres ayant participé à ces comités, ainsi que les rapports des comités d'évaluation multidisciplinaire.

## Langues officielles

La FCI offre ses services dans les deux langues officielles du Canada : le français et l'anglais. Les comités doivent s'assurer que toutes les propositions soumises dans l'une des deux langues officielles font l'objet d'une évaluation détaillée et complète. La FCI doit être informée si un membre se voit assigner une proposition dans l'une des deux langues officielles qu'il ne comprend pas. Les discussions du comité se déroulent habituellement en anglais.

## Collaboration avec les provinces

Afin de coordonner le processus d'évaluation et d'éviter le dédoublement des activités d'évaluation, la FCI remettra les rapports des comités de même que le nom de leurs membres et leur affiliation aux organismes de financement des provinces et des territoires concernés. La divulgation de cette liste et ces rapports sera effectuée en conformité avec les ententes conclues entre la FCI et les représentants des provinces et des territoires, conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

De plus, les représentants des organismes de financement des provinces et des territoires concernés seront invités à participer, à titre d'observateurs, à l'étape de l'évaluation par les experts.

## ANNEXE 1 : POLITIQUE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) doit respecter les normes les plus élevées qui soient en matière d'éthique professionnelle et d'intégrité afin de continuer à mériter la confiance qui lui est accordée par la communauté de la recherche, le gouvernement et le public. Les membres des comités d'évaluation, les évaluateurs externes et les observateurs doivent respecter des normes très élevées d'éthique professionnelle afin d'honorer et d'accroître la confiance du public en la capacité de la FCI d'agir dans l'intérêt supérieur du public et pour le bien commun à long terme. En cas de conflit d'intérêts publics et privés, les membres des comités d'évaluation, les évaluateurs externes et les observateurs devront prendre les mesures appropriées afin de protéger l'intérêt public.

### Définition

Un conflit d'intérêts est un conflit entre les obligations et les responsabilités d'un participant à un processus d'évaluation et ses intérêts privés, professionnels, commerciaux ou publics. Il peut y avoir un conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel lorsqu'un membre de comité d'évaluation, un évaluateur externe ou un observateur se retrouve dans l'une des situations suivantes :

- pourrait recevoir un avantage professionnel ou personnel résultant de la possibilité ou du programme de financement ou d'une demande qui fait l'objet d'une évaluation;
- entretient une relation professionnelle ou personnelle avec un candidat ou l'établissement du candidat;
- a un intérêt financier direct ou indirect dans une possibilité ou un programme de financement ou une demande qui fait l'objet d'une évaluation.

Un conflit d'intérêts peut être considéré comme réel ou apparent lorsqu'un membre d'un comité d'évaluation, un évaluateur externe ou un observateur :

- est un parent ou un ami proche d'un candidat ou entretient une relation personnelle avec un candidat;
- pourrait obtenir ou perdre un avantage financier ou matériel à la suite du financement de la proposition;
- a depuis longtemps des divergences de vues d'ordre scientifique ou personnel avec les candidats;
- a une affiliation avec l'établissement, l'organisation ou l'entreprise des candidats (y compris avec des hôpitaux de recherche ou des instituts de recherche affiliés);
- a une affiliation professionnelle étroite avec un candidat si l'une des situations suivantes est survenue au cours des six dernières années :
  - avoir des interactions fréquentes et régulières avec un candidat dans le cadre de fonctions exercées au sein d'un même département, d'un même établissement, d'une même organisation ou d'une même entreprise;
  - avoir été le superviseur ou le stagiaire du responsable du projet ou d'un des utilisateurs principaux;

- avoir collaboré, publié ou partagé des fonds avec un candidat ou prévoir le faire prochainement;
- travaillé pour l'établissement demandeur;
- estime, pour quelque raison que ce soit, être incapable de réaliser une évaluation impartiale de la proposition.

Nota : La FCI se réserve le droit de trancher en cas de zones grises et de déterminer si un conflit d'intérêts existe.



**Research builds communities**  
**La recherche au service des collectivités**

Tél 613.947.7260  
230, rue Queen, pièce 450  
Ottawa (Ontario) K1P 5E4